

Rabat, le 17/05/ 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE N°5 /13

L'ONSSA présente son bilan trimestriel du contrôle sanitaire et phytosanitaire

Dans le cadre de ses missions visant la protection de la santé du consommateur et la préservation de la santé des animaux et des végétaux, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) a procédé, durant le premier trimestre 2013, à l'inspection et au contrôle sanitaire et phytosanitaire des produits alimentaires, des animaux vivants et des végétaux et en présente les faits saillants.

Ainsi, au niveau des postes d'inspections frontaliers les services de l'ONSSA ont contrôlé, à l'exportation, **176.500 tonnes** de produits alimentaires d'origine animale, **261.200 tonnes** de végétaux et produits végétaux et ont délivré **68.010** certificats sanitaires et phytosanitaires.

De même, ils ont contrôlé, à l'importation, **1.356.100** tonnes de produits alimentaires d'origine animale et végétale, **5386** têtes d'animaux vivants, **160.023** doses de semences animales, et **1.153.090** de poussins et dindonneaux et **1.500.000** tonnes de produits végétaux. A l'issue de ces investigations, **8658** certificats sanitaires et certificats d'inspection phytosanitaire ont été délivrés et **2800** tonnes de produits alimentaires refoulés.

S'agissant du contrôle au niveau du marché local, les brigades mobiles de contrôle de l'Office ont effectué **9111** sorties sur le terrain au cours desquelles elles ont dressé **473** procès-verbaux de constatations directes d'infraction et ont retiré du circuit de la commercialisation, saisi et détruit **426** tonnes de produits alimentaires divers impropres à la consommation.

Dans le domaine de la santé animale, les services de l'ONSSA ont procédé à la vaccination de **914.900** têtes contre les maladies à incidence économique, de **842.500** têtes contre les maladies à impact sur la santé publique vétérinaire, la vaccination de **874.000** oiseaux contre la salmonellose et l'identification de **22.678** bovins.

En ce qui concerne la santé végétale, le contrôle phytosanitaire réalisé a porté sur le contrôle de **200** pépinières avec un total de **14.833.900** de plants contrôlés de différentes espèces (agrumes, rosacées, maraichers, etc.).

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Contact : M. Abderrahman Hansal

☎06-73-99-78-38

www.onssa.gov.ma